

Achat de cartes-cadeaux avec les fonds du gouvernement de l'Ontario

Foire aux questions pour les régions

Le présent document ne s'applique pas au financement axé sur le rendement que reçoivent les gestionnaires de système de services.

1. Quand l'utilisation de cartes-cadeaux est-elle appropriée?

- a. Les cartes-cadeaux peuvent être utilisées dans des circonstances exceptionnelles pour répondre aux besoins particuliers des clients qui doivent surmonter des obstacles pour atteindre leurs objectifs d'emploi. Une circonstance exceptionnelle comprend, entre autres, les clients qui ont des difficultés financières immédiates et qui doivent acheter des ressources de toute urgence. Les décisions doivent toujours être fondées sur le rapport qualité-prix.

2. Quel type de documentation est requise lors de l'utilisation de cartes-cadeaux?

- a. Les fournisseurs de services doivent obtenir des reçus détaillés attestant que les cartes-cadeaux ont été utilisées pour acheter des articles admissibles. Tous les reçus doivent être conservés dans le dossier du client.

3. Que faire si le coût d'un article semble excessivement élevé?

- a. Dans ce cas, les fournisseurs de services sont encouragés à acheter l'article pour le client.

4. Les cartes-cadeaux peuvent-elles être utilisées pour récompenser les clients qui participent à des ateliers ou qui répondent à des sondages?

- a. Non, les cartes-cadeaux ne peuvent pas être utilisées pour récompenser les clients qui participent aux activités d'Emploi Ontario.

5. Les cartes-cadeaux pour l'essence sont-elles autorisées?

- a. Les cartes-cadeaux pour l'essence peuvent être envisagées en dernier recours, si les transports publics ne sont pas disponibles, par exemple, dans les communautés rurales ou éloignées. Elles ne doivent pas être achetées en grande quantité et ne peuvent pas être achetées en montants supérieurs à 100 \$. Les reçus des cartes d'essence doivent être conservés et, si possible, les reçus des achats d'essence doivent également être obtenus.

6. Qu'en est-il de l'utilisation de cartes-cadeaux pour le soutien des clients dans des endroits tels que Staples, Amazon et Mark's Work Warehouse?

- a. Les fournisseurs de services peuvent utiliser les cartes-cadeaux de ces magasins dans des circonstances exceptionnelles et doivent s'assurer d'obtenir des reçus attestant que les cartes-cadeaux ont été utilisées pour acheter des articles admissibles. Tous les reçus doivent être conservés dans le dossier du client. Cependant, l'approche recommandée serait que le fournisseur de services achète des soutiens avec son compte d'entreprise au nom du client.

7. Les cartes-cadeaux peuvent-elles être achetées en grande quantité en prévision des besoins des clients?

- a. Non, les cartes-cadeaux ne doivent être achetées que lorsque cela est nécessaire.

8. Que faire des cartes-cadeaux qui ont déjà été achetées en grande quantité?

- a. Ces cartes-cadeaux peuvent être utilisées dans des circonstances exceptionnelles pour répondre aux besoins particuliers des clients qui doivent surmonter des obstacles pour atteindre leurs objectifs d'emploi. Les fournisseurs de services doivent obtenir des reçus attestant que les cartes-cadeaux ont été utilisées pour acheter des articles admissibles. Tous les reçus doivent être conservés dans le dossier du client.

9. Que faut-il faire des cartes-cadeaux qui ont déjà été distribuées aux clients?

- a. Les fournisseurs de services doivent obtenir des reçus attestant que les cartes-cadeaux ont été utilisées pour acheter des articles admissibles. Tous les reçus doivent être conservés dans le dossier du client.

10. Que faut-il faire si l'on ne peut pas obtenir de reçu d'un client?

- a. Les fournisseurs de services doivent tenter de récupérer les fonds pour l'achat non vérifié conformément aux clauses relatives aux actes répréhensibles de leur entente de paiement de transfert.

11. Que se passe-t-il si un client effectue un achat inadmissible avec une carte-cadeau?

- a. Les fournisseurs de services doivent tenter de récupérer les fonds pour la valeur de l'achat inadmissible conformément aux clauses relatives aux actes répréhensibles de leur entente de paiement de transfert.

12. Que faire si la valeur totale d'une carte-cadeau n'a pas été utilisée?

- a. Un client ayant un solde résiduel sur sa carte-cadeau doit la retourner au fournisseur de services.

13. Le ministère fournira-t-il aux fournisseurs de services une liste d'articles qui peuvent être achetés avec une carte-cadeau?

- a. Non, les fournisseurs de services devraient examiner les Exigences en matière de vérification et de responsabilité (Annexe « H ») de leur entente de paiements de transfert afin de déterminer l'utilisation appropriée des soutiens financiers en fonction du programme.